

**OBJET : CHOIX DE L'AMO POUR LA
MISE EN ŒUVRE DU PACTE
TERRITORIAL VOLET 3**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Résultat des votes :</u> Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Excusé :</u> Sébastien MASSIT <u>Pouvoirs :</u> Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
---	--

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), de déployer un programme d'amélioration de l'habitat sur les 17 communes membres du territoire intercommunal ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du Pacte territorial France Rénov' est de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation (ancien SPRH) et l'amélioration de l'habitat privé ;

CONSIDÉRANT l'aboutissement de l'étude pré-opérationnelle OPAH qui permet un arbitrage politique des objectifs en faveur de l'amélioration de l'habitat (copropriétés, habitat indigne, aller vers...) et des investissements liés ;

CONSIDÉRANT le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) relatif aux conditions d'attribution des aides à l'ingénierie et au déploiement du dispositif du Pacte Territorial France Rénov' (PTFR) ;

CONSIDÉRANT la délibération n° 2025_088 approuvant la convention de Pacte territorial de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse établie entre l'Etat, l'Anah et l'EPCI ainsi que ses annexes, et précisant que l'établissement du Pacte territorial sera le point de départ au programme d'amélioration de l'habitat de Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre des volets 1 et 3 du Pacte territorial (accompagnement des ménages) ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'appel d'offres qui a choisi de retenir l'entreprise URBANIS pour un montant de 242 100 €HT ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offre de retenir l'entreprise URBANIS pour un montant de 242 100€ HT ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents afférents à la présente délibération.

La Présidente

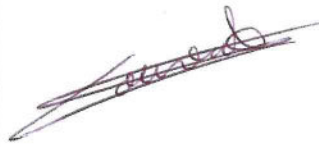
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture.

Le 1^{er} octobre 2026,

La secrétaire de séance, Florence LAURENDON. 	La Présidente, Laurette BOTTA.  
---	--